



CTL du 10 avril 2015

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration:

M. DEFAYS, Mme GLISE, Mme JBIRANE

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. BRUN (T)

CGT-FO: M. MOISSINAC (T), M. DE CARVALHO (T), Mme BOURGADE (S), M. DEJOU (S)

SOLIDAIRES FINANCES: M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T)

Secrétaire : Mme BONNET

Secrétaire-adjoint : M. HINDERSCHID (CGT)

M. DEFAYS , après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

I – APPROBATION des PROCES VERBAUX des 21/01 et 05/02 2015 :

Les procès verbaux des 21/01 et 05/02 2015 sont approuvés à l'unanimité.

II – MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DU CFP DE MAURS :

Mme GLISE nous présente les nouveaux horaires de travail du centre des finances publiques de Maurs. Le nouveau règlement intérieur d'horaire variable, signé de tous les agents, précise les plages fixes qui seront désormais de 9H30 à 11H30 et de 14H00 à 16H00, ainsi que les plages variables de 7H30 à 9H30 et de 16H00 à 19H00.

M. DEFAYS signale qu'il s'agit là d'une adaptation au contexte local.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que la CGT ne s'opposera pas à cette modification. Il estime cependant que les différentes demandes de modification d'horaires, tant de travail que d'accueil du public, découlent de situations difficiles résultantes de la politique de réduction des effectifs et des moyens. La vraie réponse est l'abandon de cette politique pour un retour à des dotations plus importantes.

M. DEFAYS s'interroge sur le réel besoin d'accueil, précise qu'il peut être organisé ponctuellement et qu'il n'y a pas obligation d'uniformiser, les situations doivent être examinées au cas par cas. Il rappelle que les contreparties prévoient d'adapter ponctuellement les accueils, comme par exemple lors de la réception de la campagne d'impôt sur le revenu ou lors des périodes d'échéances.

VOTE : Proposition adoptée à l'unanimité.

III – LE TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE 2014 :

Mme GLISE décline le tableau de veille sociale. Il fait apparaître 3040 jours d'arrêts maladie, en augmentation de 68% par rapport à 2013. Celle-ci s'explique en partie par 4 congés maternité.

Elle précise que, à la demande des élus CGT, de nouveaux indicateurs sont renseignés au paragraphe « santé, sécurité et conditions de vie au travail ». Il y a eu 388 arrêt maladie de moins de 5 jours (262 en 2013), 919 jours de congés ont été placés en Compte Epargne Temps et 185 écrêtements d'horaires variables ont été effectués pour un volume de 553,47 heures.

Le taux de demande de mutation est de 21% ; 41 demandes n'ont pas été satisfaites. Il y a 2 emplois non pourvus.

4 signalements de violences physiques ou verbales ont été recensés ainsi que 2 accidents de service avec arrêt maladie.

71 réunions de service (119 en 2013) et 21 (15 en 2013) réunions (CT, CHSCT, CAP, CDAS) ont été tenues.

Il y a eu 160 jours de grève à revendications nationales (80 en 2013) et 11 interpellations et audiences au niveau local, relatives aux conditions de travail.

M. BRUN (CGT) s'étonne que les congés maternité soient intégrés aux congés maladie, ce qui fausse la réalité des situations.

M. HINDERSCHID (CGT) considère que les 4 congés maternité se compensent avec la diminution des congés longue maladie. Il faut donc retenir que les arrêts maladie sont en très forte augmentation et qu'ils ne peuvent pas être totalement dissociés des conditions de travail. Il remercie la direction locale d'avoir nourri ce tableau des indicateurs demandés mais regrette qu'ils ne soient pas déclinés par service, niveau de lecture qui permettrait d'identifier les sites les plus en difficultés.

M. DEFAYS rappelle toute la prudence qu'il faut avoir quant à l'interprétation que l'on peut faire de ces données. Il estime ne pas devoir livrer les informations par services, sous prétexte de confidentialité. Elles ne concernent que la direction qui sait se mobiliser pour apporter toutes aides aux agents et services en difficultés.

M. HINDERSCHID (CGT) ne doute pas que la direction soit sensible à ces problèmes mais doit les conjuguer avec les moyens et personnels alloués par la centrale. Un vrai dialogue social consisterait à transmettre ces informations aux organisations syndicales mais permettrait à la CGT de peser sur la qualité et la rapidité des solutions apportées.

IV – LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA DDFIP :

M. DEFAYS présente le nouvel organigramme de la direction qui sera mis en place fin avril. Il s'agit d'une modification de l'organisation de la direction qui résulte du départ d'un AFIPA, de la création d'un poste d'AFIP, de la réflexion menée par la direction générale pour finaliser la fusion et de l'évolution des métiers vers la disparition des filières.

La mission risque et audit demeure inchangée et reste de la compétence du directeur.

Le pôle pilotage et ressources passe sous l'autorité de l'AFIP.

Un pôle Animation du réseau est créée, il comprendra une division état associant le service fonction comptable de l'état et le pilotage et suivi des missions fiscales qui accompagne toutes structures concernées (SIE, SIP, PRS, SPF et CDIF), et une division Collectivités locales qui couvre tous les aspects de soutien au réseau. L'huissier des finances publiques est rattaché à cette division

Un pôle expertise juridique, fiscale et financière est créée, il comprendra la division contrôle fiscal, contentieux et affaires juridiques et supervisera les structures de contrôle (BCR, PCE, BDV et à terme le PCR) et une division fiscalité directe locale et analyse financière et économique ainsi que le service France Domaine.

Les services conservent leur périmètre actuel.

M. HINDERSCHID (CGT) relève qu'il s'agit là d'une nouvelle étape dans la mise en place de la fusion dont le but réel est la suppression d'emplois. C'est la même mécanique que lors des plans sociaux dans le privé, après avoir « lessivé » la base, on en éradique la tête. L'objectif perdure et sera facilité par la disparition des filières.

M. DEFAYS réfute cette analyse et considère que ce changement est un plus en terme de fonctionnement et de cohérence.

M. BRUN (CGT), faisant référence au règlement intérieur des CTL, demande pourquoi ce point de l'ordre du jour n'est pas soumis à un vote alors qu'il concerne une modification d'organisation de service.

M. DEFAYS répond qu'il s'agit d'une modification d'une structure interne qui ne donne donc pas lieu à avis.

V – SUIVI DES QUESTIONS EVOQUEES EN CTL : situation des effectifs, suivi des crédits d’auxiliaires :

Mme GLISE présente le tableau des effectifs au 1er avril.

M. BRUN (CGT) demande des précisions sur la ligne « perte ETP » (équivalent temps plein) qui apparaît pour la première fois cette année.

Mme GLISE précise que ces données correspondent aux rompus de temps partiels.

M. BRUN (CGT) relève que cette présentation est construite à partir du TAGERFIP au 1er janvier et que bien qu’elle ne tienne pas compte des 6 suppressions d’emplois au 1er septembre 2015, elle fait apparaître un déficit 13,3 emplois.

M. DEFAYS signale que cet instantané ne tient compte ni des 6 futures départs à la retraite, ni des arrivées jusqu’à la fin de l’année, ni des promotions. Il précise qu’un dialogue avec la centrale est en cours.

La dotation 2014 de crédits d’auxiliaires équivaut à 6,74 ETP.

M. BRUN (CGT) préférerait la création d’emplois pérennes et titulaires.

M. HINDERSCHID (CGT) considère qu’il s’agit là de l’organisation déguisée de la flexibilité.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

M. DEFAYS signera très prochainement la convention départementale avec la Banque Postale concernant les points de dégagement d’espèces du réseau pour 5 ans. Elle sera effective au 1er juin. Il précise que s’il s’était contenté de décliner la convention nationale, seuls Aurillac et St Flour auraient été des points de dépôt. Après discussion avec les responsables locaux de la Poste, Aurillac, St Flour, Mauriac, Murat, Maurs, Chaudes-aigues et Riom ès Montagnes conservent leur point de dégagement. Pour les autres, des solutions seront apportées au cas par cas (dégagement sur un poste limitrophe, transport de fonds, mesures d’aménagement des régies locales qui ont la possibilité d’ouvrir des comptes bancaires).

M. HINDERSCHID (CGT) ironise en demandant s’il faut conseiller aux régisseurs d’ouvrir des comptes bancaires auprès de la Banque Postale.

M. BRUN (CGT) demande, une nouvelle fois, des détails sur le plan de restructuration du réseau que le directeur a transmis à la centrale.

M. DEFAYS pense que n’ayant pas eu d’observations de la centrale, ses propositions ont été retenues mais qu’elles ne seront communiquées qu’après la décision ministérielle.

M. BRUN (CGT) réitère sa demande de communication du plan local de qualification.

M. DEFAYS n’a pas eu de réponse de la centrale mais a ouï-dire qu’un dernier volet de ce plan viendrait abonder les listes d’aptitude à hauteur de 100 à 200 promotions.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle l’intervention des représentants CGT au CHSCT sur l’organisation des impressions qui génère de multiples déplacements. Il la complète, pour ce qui est du périmètre du CTL, en indiquant l’état d’usure avancé des imprimantes (photocopieurs A4/A3) et demande leur remplacement.

M. DEFAYS prend note de cette demande mais ne peut répondre précisément en l’absence de M. PAILLET.

M. HINDERSCHID (CGT) réitère sa demande pour les organisations syndicales, le matériel fourni ne permettant pas d’imprimer en format A3.

M. DEFAYS fait la même réponse que précédemment mais précise qu’il s’oblige à donner priorité aux services.

L’ordre du jour épuisé, la séance est levée à 13h00.

Vos élus au CTL
Daniel HINDERSCHID - Patrice BRUN